

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00239

PROGRAMME DE COOPÉRATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SUBVENTION À ENACTUS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, Régis CADEGROS. Stéphanie Gilles BOUDARD, M. Mme CALACIURA, M. André CHARBONNIER. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE. Frédérique CHAVE, DALLARA, M. M. Charles Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Pascal GONON. M. Marc JANDOT. M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, Christian SERVANT. M. Gilbert SOULIER. M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20240516-D202400239I0

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON, Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET, M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SUBVENTION A ENACTUS

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même plus de 19 % pour le seul secteur privé (un poids 35 % supérieur à la moyenne nationale).

L'ESS joue un rôle primordial en milieu urbain comme en milieu rural par le développement de services à la population et contribue à la qualité de vie dans l'ensemble des 53 communes de la Métropole. Elle intervient dans de nombreux domaines tels que l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, la revalorisation des déchets, ou même encore l'industrie.

Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Elles sont créatrices d'emplois, de savoir-faire et de compétences en grande partie non délocalisables. Ce mode d'entreprendre contribue ainsi à l'attractivité du territoire, à son dynamisme et à la cohésion sociale.

Fruit de son histoire - l'ancêtre du mouvement mutualiste est né au fond de nos mines - mais aussi d'une volonté forte de vouloir accompagner des dynamiques entrepreneuriales modernes, Saint-Étienne Métropole a engagé depuis des années une politique publique volontariste pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. La Métropole a ainsi mis en place un Programme de Coopération de l'ESS (PROCESS).

Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Connaître et faire connaître l'ESS pour stimuler le développement de l'emploi constitue l'un des enjeux de la démarche PROCESS à l'échelle de la Métropole.

A ce titre, Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association ENACTUS FRANCE dont le champ d'intervention s'intègre pleinement dans le dispositif PROCESS.

ENACTUS est un espace de rencontre entre le monde de l'éducation, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'entreprise « classique ». Avec la communauté d'enseignant(e)s et de professionnels engagés avec ENACTUS, l'association propose des expériences pédagogiques pour les jeunes de 16 à 25 ans pour monter un projet d'entrepreneuriat à impact, apprendre en faisant, travailler en équipe, devenir acteur(rice)s de changement et entrepreneurs de sa vie. ENACTUS partage également ses savoir-faire en outillant et en formant les professionnels de cet écosystème (fondations, associations, entreprises...).

Dans ce contexte, l'association a développé depuis 2002 un vaste programme d'accompagnements des étudiants dans leur projets entrepreneuriaux appelé « Enactus étudiant ». Mettant en réseau des associations locales de 33 pays, ce programme permet aux étudiants de mettre en pratique leurs apprentissages. Il représente également une expérience professionnelle et d'engagement pour les étudiants, les aidant dans leur insertion professionnelle.

Les projets d'entrepreneuriat social développés en sortie des programmes déployés par ENACTUS FRANCE pourront faire l'objet d'un accompagnement par PROCESS.

Il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à ENACTUS FRANCE en soutien au déploiement de son programme « Enactus étudiant » sur le territoire de la Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement à ENACTUS France</u> d'un montant de 7 000 € pour l'année 2024 ;
- approuve la convention entre Saint-Etienne Métropole et ENACTUS France ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 au compte SERV/65748/PROCE.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE